



Conseil économique et social

Distr. limitée
22 juillet 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Points 14 c) et d) de l'ordre du jour

**Questions sociales et questions relatives aux droits
de l'homme : prévention du crime et justice pénale;
stupéfiants**

**Projet de décision déposé par le Vice-Président du Conseil,
Miloš Koterec (Slovaquie), à l'issue de consultations officielles**

Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Le Conseil économique et social prend acte de la résolution 54/10 de la Commission des stupéfiants, en date du 25 mars 2011¹, et de la résolution 20/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, en date du 13 avril 2011², et décide ce qui suit :

a) À compter de 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendront des réunions communes au cours de la reprise de leurs sessions aux seules fins d'examiner les points inscrits à leur ordre du jour respectif au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l'objectif étant de donner à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique;

b) La pratique consistant à tenir des reprises de session se suivant immédiatement mais distinctes sera maintenue afin de permettre à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'examiner les points inscrits à leur ordre du jour respectif au titre du débat consacré aux questions normatives.

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2011, Supplément n° 8 (E/2011/28)*, chap. I, sect. C.

² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2011, Supplément n° 10 (E/2011/30)*, chap. I, sect. D.

